



Comité des droits économiques, sociaux et culturels**Décision adoptée par le Comité en vertu du
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
concernant la communication n° 111/2019***

Communication présentée par : V. D. et consorts

Victime présumée : L'auteure, son fils et sa mère

État partie : Espagne

Date de la commission : 15 février 2019

Objet : Expulsion d'un logement que les auteurs
continuaient d'occuper après l'expiration du contrat
de bail

Question(s) de fond : Droit à un logement convenable

Article(s) du Pacte : 11 (par. 1)

1. Le 17 février 2019, le Comité a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion de l'auteure et des membres de sa famille tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après les avoir véritablement consultés.
2. Réuni le 13 octobre 2020, le Comité, notant qu'il avait perdu contact avec l'auteure et que celle-ci avait cessé de participer à la procédure, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 111/2019, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-huitième session (28 septembre-16 octobre 2020).

